

REGLEMENT INTERIEUR DE LA LUDOTHEQUE DU GRAND CAHORS POUR LES FAMILLES

La Ludothèque du Grand Cahors est gérée par la Direction de l'Action Educative Locale de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors dont le siège administratif est situé :

Hôtel administratif Wilson-72 rue Wilson- BP 80281 46 005 Cahors Cedex

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'accueil des publics au sein de la Ludothèque du Grand Cahors située 10, Boulevard Gambetta à Cahors.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

L'entrée à la Ludothèque est libre et gratuite.

Une inscription annuelle individuelle est nécessaire pour emprunter des jeux et jouets.

Elle doit être effectuée selon les modalités suivantes :

- Inscription auprès du personnel de la Ludothèque,
- Signer et remettre l'accusé d'acceptation du règlement intérieur,
- Régler le montant de l'inscription annuelle voté par le conseil communautaire *

L'inscription à la ludothèque vous permet d'être également inscrit dans les bibliothèques et médiathèques du Grand Cahors.

Les locaux d'accueil du public sont situés : 10, boulevard Gambetta – 46 000 Cahors.

Les mineurs fréquentant La Ludothèque le font sous la responsabilité exclusive de leurs parents, tuteurs, accompagnateurs ou représentants légaux. Ni le personnel de la Ludothèque ni le Grand Cahors ne sont investis d'une mission de surveillance ou de garderie envers les enfants, et leur responsabilité ne saurait être engagée ni recherchée à ce titre.

De plus, les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte lors de leur venue. L'enfant de moins de 8 ans est constamment sous la surveillance de l'adulte responsable qui l'accompagne. Ce dernier reste auprès de lui et doit être disponible et actif pour jouer avec lui, répondre à ses demandes et l'accompagner lors du passage aux toilettes.

Les représentants légaux demeurent responsables de la présence et du comportement des mineurs, qu'ils soient ou non accompagnés à La Ludothèque, y compris des incidents dont l'enfant pourrait être l'auteur. A ce titre, le Grand Cahors ne pourra voir sa responsabilité engagée si un enfant quitte seul la structure.

Il appartient aux accompagnateurs de vérifier que les enfants utilisent des jeux adaptés à leur âge (notamment en ce qui concerne les enfants de moins de 8 ans). Les horaires d'ouverture sont affichés à l'entrée de la structure.

LOCAUX

Pour des raisons de sécurité, les locaux ont une capacité d'accueil limitée à 50 personnes. Aussi, lorsque ce quota de personnes sera atteint, il peut vous être demandé de patienter pour accéder à la Ludothèque afin que de la place se libère.

La durée d'utilisation des lieux pourra également être limitée afin de permettre l'accès à tous. Ainsi, les premiers arrivés seront invités à libérer les espaces intérieurs.

SALLE DE JEUX PETITE ENFANCE 0/6 ANS

L'accès à l'espace de jeu petite enfance est réservé aux enfants de 0-6 ans sous la surveillance de l'adulte accompagnateur.

Il est demandé de ne pas boire ni manger au sein de cet espace pour des raisons d'hygiène.

Le jeu de société est strictement interdit dans l'espace petite enfance.

PRET ET RESERVATION DE JEUX ET DE JOUETS

Chaque personne inscrite pourra emprunter pour une durée de 4 semaines maximum :

- 3 jeux de société et 1 jouet

Les jeux de société peuvent être réservés en ligne sur le portail de la médiathèque du Grand Cahors, via l'onglet « Ludothèque ».

Les jeux et les jouets doivent être retournés à la Ludothèque dans le respect de la durée maximale d'emprunt de 4 semaines sous peine d'être facturés en quatrième relance (35 jours de retard).

Ils doivent être rendus en état de fonctionnement et complets. Toute perte ou détérioration doit être signalée au personnel de la Ludothèque qui juge alors la possibilité de réparation, du remplacement ou du remboursement du jeu.

Le jeu ne doit pas être réparé par l'adhérent de sa propre initiative.

En cas de non-paiement des facturations émises et de retards importants récurrents de la part d'un adhérent, tout nouvel emprunt sera refusé.

PRET DE GRANDS JEUX EN BOIS

La Ludothèque propose un panel de jeux géants en bois. Il est possible d'emprunter au maximum 6 de ces jeux dans la limite de leur disponibilité. Ils devront être réservés au minimum deux semaines à l'avance. L'inscription à la Ludothèque est obligatoire ainsi qu'une cotisation de 20 € supplémentaire pour chaque emprunt des jeux en bois.

En raison du coût élevé de ces jeux, un chèque de 200 €* de caution sera demandé lors de l'emprunt.

Les grands jeux sont prêtés pour des événements privés et familiaux ou aux associations à but non lucratif.

Toute demande d'emprunt à titre professionnel et commercial est interdite. Le fait que nous soyons un service public, ne nous permet pas juridiquement de fournir des jeux qui seront ensuite exploités à des fins lucratives par un professionnel.

Le retour convenu des jeux devra être effectif à la date fixée sous peine de pénalités (10€/ jour) *.

Les jeux non ramenés ou détériorés seront facturés à l'emprunteur.

ASSURANCE RESPONSABILITE

Toute personne qui fréquente la Ludothèque doit être assurée pour les dommages qu'elle pourrait causer aux personnes ainsi qu'aux biens.

Toute personne qui emprunte un jeu ou un jouet s'engage à utiliser les différents éléments qui le composent conformément à leur usage. En cas d'une mauvaise utilisation des jeux ou des jouets, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ne pourrait en être tenue responsable des dommages subis.

REGLES DU JEU A RESPECTER

- **Alimentation**

Sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnateur, il est possible de donner une petite collation aux enfants qui fréquentent la Ludothèque dans l'espace prévu à cet effet.

- **Comportement**

La Ludothèque est une structure d'accueil collectif. Le comportement de chacun, dans le respect des autres et du règlement intérieur est primordial pour bénéficier d'un accueil serein et de qualité pour tous.

Ainsi, il est demandé aux parents d'être dans l'accompagnement et la vigilance de leurs enfants dans tous les espaces de la structure.

- **Utilisation du téléphone portable**

L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée dans la Ludothèque.

- **Stationnement des poussettes**

Un espace abrité est réservé au stationnement des poussettes à l'extérieur de la structure.

- **Cigarette**

Il est strictement interdit de fumer dans la cour extérieure de la ludothèque en vertu du décret 2015-768 du 29 juin 2015 interdisant le tabagisme dans les aires de jeux pour enfants.

- **Fin d'activité** : Il sera demandé de ranger les espaces 15 min avant la fermeture de la structure.

*les tarifs sont susceptibles d'être revus annuellement par le conseil communautaire



Acceptation du règlement intérieur de la Ludothèque du Grand Cahors

Nom :

Prénom :

Responsable légal de l'enfant :

Responsable légal de l'enfant :

Responsable légal de l'enfant :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Ludothèque du Grand Cahors et en accepte les conditions. En cas de non-acceptation ou de non-respect du présent règlement, l'accès à ce service sera refusé.

J'autorise mon enfant âgé de 8 ans ou plus à venir seul à la Ludothèque pendant une durée maximale de 2 heures et certifie l'avoir inscrit à la Ludothèque du Grand Cahors.

OUI NON

Fait à _____, le _____.